



Association "Les P'tits Pruneaux"  
1566 St-Aubin / FR

## *Procès-verbal de l'assemblée générale du mercredi 29 janvier 2025 à St-Aubin*

\* \* \*

### *1. Accueil et ouverture de l'assemblée*

L'assemblée est ouverte à 19 h 33 par les salutations de bienvenue de Mme Anne-Pascale Collaud, présidente.

Des remerciements sont adressés à la commune de St-Aubin qui nous accueille ce soir.

Conformément à l'article 8 des statuts, l'assemblée a été convoquée par courrier en date du 6 janvier 2025 et par courriel aux communes le 7 janvier 2025, soit :

- 268 convocations ont été envoyées
- 13 personnes/associations sont excusées
- 34 personnes sont présentes
- 9 ont le droit de vote
- 5 étant la majorité.

Mme la présidente rappelle que seules les personnes membres de notre association ont le droit de vote. Sont membres, les personnes qui s'acquittent de la cotisation annuelle ainsi que les communes partenaires. La commune de Belmont-Broye n'a pas de représentant pouvant voter ce soir.

La question est posée quant à savoir s'il y a des remarques sur le mode de convocation et l'ordre du jour.

Ceci n'étant pas le cas, Mme Anne-Pascale Collaud demande d'accepter l'ordre du jour par main levée. Ce dernier est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

### *2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mai 2024*

#### *a) Approbation*

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mai 2024 était à disposition 20 jours avant la présente assemblée ainsi que sur notre site internet. Il ne sera par conséquent pas lu.

La question est posée à l'assemblée quant à savoir s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal du 22 mai 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, il est passé à l'approbation du procès-verbal du 22 mai 2024 qui est approuvé par main levée à la majorité des personnes présentes dans l'assemblée.

Des remerciements sont adressés à Mme Laurence Baliacas pour sa tenue et sa rédaction.

### **3. Budgets 2025**

#### **a) Présentation des budgets**

##### **• Service des accueillantes en milieu familial**

En préambule, Mme Anne-Pascale Collaud donne quelques informations sur le budget 2025 du service des accueillantes en milieu familial et notamment sur les constats sur lequel il repose, soit :

- Augmentation des heures de garde de 9.5 % au cours de l'exercice 2024
- Difficulté à recruter du personnel. Les plannings des AMF sont complets, d'où une difficulté à répondre à la demande.
- Augmentation des charges de fonctionnement de 2.25 %
- Augmentation des charges globales du personnel de 25 %
- Engagement d'une coordinatrice à 40 %
- Suivi de la projection financière à 5 ans.

La parole est ensuite passée à Mme Laurence Baliacas pour la lecture du budget 2025 du service des accueillantes en milieu familial. Toutes les communes partenaires sont concernées par ce budget qui se présente de la manière suivante :

- Charges : Fr 1'870'300.00
- Produits : Fr 1'870'680.00
- Bénéfice : Fr 380.00.

La parole est passée à l'assemblée pour ces éventuelles questions.

#### **Questions :**

Mme Danielle Brozzi (AMF) relève que le bénéfice est de Fr 380.00. Est-ce que l'augmentation de salaire des AMF est incluse ? La grille salariale prévue pour les AMF est comprise.

M. Christophe Burri (Commune de Gletterens) demande si le coût de la vie est pris en compte. Non, pas depuis la dernière indexation. La nouvelle grille nous permettra de le faire.

M. Gilles Vullièrne (Commune de Vallon) demande s'il y aura une augmentation des tarifs aux parents ? La grille des tarifs aux parents sera aussi revue étant donné qu'il s'agit d'une demande des communes qu'une partie de la revalorisation soit aussi reportée sur les tarifs facturés aux parents.

Mme Marjorie Rossier (parent) demande à quel moment les parents seront avisés du changement des tarifs. Le changement de tarif interviendra en septembre lorsque les contrats sont actualisés. Les parents seront donc informés dans le courant de l'été 2025.

M. Christophe Burri (Commune de Gletterens) a constaté une augmentation de 20 % pour les communes. Il souhaiterait une information sur les chiffres d'avant. Mme Anne-Pascale Collaud précise que les informations ont été données au printemps passé lors de la présentation du plan financier aux communes.

Sur ce, Mme la présidente rappelle aux communes que nous pouvons toujours leur donner des chiffres mais que nous ne maîtrisons pas les naissances et l'évolution démographique de chaque commune.

M. Jonathan Ramuz (Commune de St-Aubin) demande pourquoi la contribution de la LoRo est doublée ? La clé de calcul a été appliquée. Nous avons plus de chance d'obtenir le soutien de la LoRo si nos résultats sont négatifs.

L'assemblée n'ayant plus de question, il est passé au vote du budget 2025 pour le service des accueillantes en milieu familial. Le budget 2025 pour le service des accueillantes en milieu familial est approuvé par main levée à la majorité.

Mme Anne-Pascale Collaud remercie l'assemblée de la part du comité et des accueillantes pour la confiance accordée et pour le travail que nous allons pouvoir réaliser cette année.

Il est maintenant passé au budget 2025 de la garderie dont seules les communes de Delley-Portalban, Gletterens, St-Aubin et Vallon sont concernées.

#### • *Présentation du budget de la garderie*

Mme la présidente informe que le budget présenté ce soir sera valable jusqu'au 31 août 2025. En effet, au début de cette année, la commune de St-Aubin nous a informé souhaiter disposer de son local à la prochaine rentrée scolaire. Lorsque nous avons appris la nouvelle, les budgets étaient déjà établis et envoyés. Nous devons maintenant trouver des locaux qui devront être approuvés par le SEJ pour ensuite nous mettre autour de la table avec les communes partenaires.

La parole est passée à Mme Laurence Baliacas pour la lecture du budget 2025 de la garderie qui se présente ainsi :

- Charges : Fr 134'950.00
- Produits : Fr 87'700.00
- Excédent de charges couvert par les communes : Fr 47'250.00.

Au terme de cette lecture, la parole est passée à l'assemblée pour ces questions.

#### **Questions :**

M. Christophe Burri (Commune de Gletterens) demande si nous avons des pistes pour un local pour la garderie. Mme Anne-Pascale Collaud lui répond que des visites sont prévues. Selon l'endroit, il faut que le propriétaire accepte d'accueillir une garderie, l'environnement doit également être adapté. Nous devons aussi avoir l'aval du SEJ pour ensuite discuter avec les communes partenaires.

Mme Anne-Pascale Collaud précise encore que, ce qui va changer avec le déménagement de la garderie, est le loyer de Fr 4'000.00 par année (toutes charges comprises, eau, électricité et entretien) qui est historique et inchangé depuis longtemps.

L'assemblée n'ayant plus de question, il est passé au vote du budget 2025 de la garderie. Le budget 2025 pour la garderie est accepté par main levée à la majorité des personnes présentes dans l'assemblée.

Mme Anne-Pascale Collaud remercie l'assemblée pour sa confiance et son soutien.

Plus personne ne demandant la parole, Mme la présidente remercie la commune de St-Aubin qui nous offre l'apéro de ce soir et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Fin de l'assemblée : 20 h 10.

*Pour l'association « Les P'tits Pruneaux »*



***Anne-Pascale Collaud***  
***Présidente***



***Laurence Baliacas***  
***Resp. administrative***

St-Aubin, le 18 février 2025